



Rupture de contrat par un syndic

Par **claudio**, le **24/08/2010** à **20:40**

Bonjour

un syndic peut il rompre un contrat sans en informer le conseil syndical?

exemple: notre pisciniste qui travaille depuis 12 ans dans notre résidence vient de se faire remercier sans motif de faute professionnelle alors que son contrat expire dans 8 mois.

en plus tous les copropriétaires sont contre à cette rupture de contrat.

merci

salutations

claudio